



Mobilité

OBJET : Aménagement de continuités cyclables avec la zone d'activités économiques Horizon et le pôle scolaire public lycée/collège à Châteaubriant

EXPOSE

Par délibération du 14 novembre 2019, la communauté de communes a adopté en première lecture un Plan Global de Déplacement 2020-2025 qui se fixe parmi ses orientations stratégiques d'aider les mobilités douces en poursuivant l'aménagement de bandes, pistes et cheminements pour les deux roues et les piétons.

Par délibération du 17 décembre 2020, la communauté de communes a décidé d'aménager des liaisons douces entre la plateforme de regroupement des autocars scolaires et le pôle scolaire public lycée/collège à Châteaubriant. Ces opérations ont été lauréates de l'appel à projets « fonds mobilités actives » de l'Etat bénéficiant d'une aide de 324 999 € couvrant 50% des dépenses prévisionnelles.

Un premier tronçon de 400 mètres a ouvert le 24 septembre 2021 entre les rues des 27 Otages et du Maréchal Foch avec implantation d'une passerelle en bois à mi-parcours pour offrir une qualité de circulation pour les deux roues et les piétons. Le second tronçon de 500 mètres est en cours d'aménagement entre le parking sud de la gare et le pont rail métallique traversant la rue d'Angers afin de rejoindre la plateforme de regroupement des autocars scolaires.

Il vous est proposé de conforter ce réseau par l'aménagement de deux nouvelles continuités cyclables aux abords des voies ferrées et leurs anciennes emprises dans la ville de Châteaubriant pour améliorer la connexion avec les deux pôles générateurs de déplacements constitués par la zone d'activités économiques Horizon située au sud et le pôle scolaire public lycée-collège localisé au nord :

- Un accès de la zone d'activités économiques Horizon à la liaison cyclable et piétonne qui la jointe et la relie au pôle tertiaire des Vauzelles, au futur pôle de formation du GRETA de l'école de production des métiers du bois et à la gare proche du centre-ville ;
- Un tronçon longeant la voie ferrée reliant Châteaubriant et Rennes prolongeant la liaison cyclable aménagée en 2021 afin de permettre un accès direct au pôle scolaire public lycée-collège le reliant à la gare, à la plateforme de regroupement des autocars scolaires et au quartier prioritaire de la Ville aux Roses.

Ces continuités cyclables vont faciliter les déplacements à vélo des 3 300 salariés des 150 entreprises situées sur la zone d'activités économiques Horizon vers le pôle tertiaire des Vauzelles qui regroupe différents services, le futur pôle de formation en construction sur l'ancienne friche ArcelorMittal Acier Plus, à la gare ferroviaire avec sa maison de la mobilité, mais également à plusieurs quartiers résidentiels.

Elles vont également faciliter les déplacements à vélo des 1 756 élèves du pôle scolaire public constitué par le lycée public Lenoir-Môquet et le collège Schuman en le reliant directement à la gare et à la plateforme des transports collectifs qui regroupe 50 autocars, 3 véhicules 22 places + 1 véhicule 9 places transportant 2 422 élèves chaque jour durant la période scolaire.

L'Etat ayant lancé un nouvel appel à projets au titre du fonds mobilités actives pour apporter un financement complémentaire aux aménagements cyclables contribuant à réduire les discontinuités, il vous est proposé de solliciter une subvention de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) selon le plan de financement suivant :

Dépenses d'investissement HT		Recettes	
Travaux préparatoires	35 600 €	Etat (AFITF)	560 000 €
Aménagements	1 056 668 €	Département de Loire-Atlantique	336 000 €
Frais d'études	27 732 €	Communauté de Communes Châteaubriant-Derval	224 000 €
Total	1 120 000 €	Total	1 120 000 €

Plus globalement, ces continuités facilitent l'accès des communes environnantes aux pôles majeurs de services et d'activités de Châteaubriant depuis les voies vertes et liaisons cyclables qui progressivement maillent le territoire intercommunal.

Dans cette perspective, il est proposé d'engager l'établissement d'une carte des itinéraires routiers propices à la pratique du vélo avec la contribution des équipes municipales et des usagers des 26 communes. Matérialisée sur support papier et numérique avec indication des temps de parcours, elle constituera une nouvelle étape dans l'élaboration d'un schéma cyclable intercommunal.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Mobilité » du 14 juin dernier.

DECISION

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- 1) d'approuver l'aménagement des continuités cyclables avec la zone d'activités économiques Horizon et le pôle scolaire public lycée/collège à Châteaubriant ;
- 2) de solliciter l'aide de l'Etat via l'Agence de Financement des Infrastructures de Transport de France (AFITF) à hauteur de 560 000 € dans le cadre de l'appel à projets du fonds mobilités actives ;
- 3) de solliciter l'aide du Département de Loire-Atlantique à hauteur de 336 000 € ;

- 4) de déléguer au bureau communautaire le soin de procéder à tout ajustement du plan de financement si nécessaire ;
- 5) d'engager la réalisation d'une carte des itinéraires routiers propices à la pratique du vélo avec la contribution des équipes municipales et des usagers des 26 communes, préfigurant un schéma cyclable intercommunal ;
- 6) d'autoriser M. le Président, ou M. le Vice-Président délégué, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 30 juin 2022

Le Président,

Alain HUNAUT

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le trente juin, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAUT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	Mme Catherine CIRON
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAUT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X		X	P	Mme Brigitte MAISON
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD			X	P	Mme Marie-Anne LAILLET
	M. Sylvain HAMON			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				
LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				

LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU			X		
	Mme Marie-Paule SECHET			X		
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER		X			
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER			X	P	M. Bruno DEBRAY
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X		
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

M. Alain RABU et M. Alain LE TOLGUENEC ont quitté la séance à 19 h 54 lors de la lecture de la délibération n°073 relative à la convention partenariale du Projet Culturel de Territoire Châteaubriant-Derval. M. Alain LE TOLGUENEC a donné pouvoir à Mme Brigitte MAISON.

M. Yvan MENAGER a quitté la séance à 20 h 22 lors de la lecture de la délibération n°076 relative à la solarisation du patrimoine bâti de la communauté de communes.

AR-Préfecture

044-200072726-20220704-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-07-2022

Publication le : 04-07-2022



Le Président,

Alain HUNAU